



## Saisie attribution inopérante

Par **olive verte**, le **04/11/2015** à **17:08**

Bonjour,  
je voudrai savoir si une banque a obligation de saisir (au sens enregistrer) sur mon profil une saisie qui est inopérante (solde

Par **amajuris**, le **04/11/2015** à **20:59**

bonjour,  
même si la saisie est infructueuse, la banque va vous prélever des frais pour cette saisie.  
donc la banque aura forcément une trace de cette saisie et donc de la demande de l'huissier.  
de toute façon une banque peut toujours refuser d'accorder un prêt (ou l'accepter) à un client.  
salutations